

A.R.B. PERFORMANCE ENERGETIQUE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 650 000 €
SIEGE SOCIAL : 66, AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES
75008 PARIS

833 409 717 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{ER} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le 1^{er} avril,
A 10 heures,

Monsieur Karim KHELOUI agissant en qualité d'associé unique et président de la société A.R.B. PERFORMANCE ENERGETIQUE, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide, à compter de ce-jour, de procéder au transfert du siège social de la société du 66, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS au 413, rue Philippe Héron 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts, à savoir :

« *ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé : 413, rue Philippe Héron 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique
Monsieur Karim KHELOUI

